



PRÉFECTURE DE L'HERAULT

Direction départementale de
l'agriculture et de la forêt

Service EAU-
ENVIRONNEMENT

ARRETE N° : 2009 - I - 2774.

ELABORATION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT LEZ-MOSSON-ETANGS
PALAVASINS
COMPOSITION RECTIFICATIVE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

**Le préfet de la région Languedoc-Roussillon
préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu l'arrêté Préfectoral n° 090525, du 07 août 2009-09-29 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez-Mosson Etangs Palavasiens ;

Vu la délibération n° 10/06/2009 du 24 juin 2009 de la Communauté de Communes du Pic Saint-Loup désignant un nouveau représentant à la Commission Locale de l'Eau du Syndicat du Bassin Versant du Lez-Mosson-Etangs Palavasiens adoptant le SDAGE et l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin du 20 décembre 1996 relatif à son approbation ;

Sur proposition du Secrétariat Général de la Préfecture de l'Hérault,

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Alain GUILBOT, représentant de la Communauté de Communes du Pic Saint Loup est remplacé par Monsieur Jean-Pierre MOLLET ;

ARTICLE 2

La composition de la Commission Locale de l'Eau reste inchangée pour les autres membres conformément à la liste définie en annexe ;

ARTICLE 3 – AFFICHAGE ET PUBLICITE

Le présent arrêté fera l'objet d'une communication dans la presse locale et sera affiché dans les communes du périmètre.

Il sera publié sur le site Internet de la préfecture et au recueil des actes administratifs et sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 4 - EXECUTION

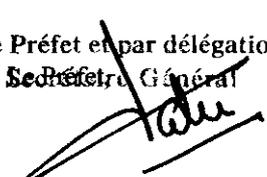
Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault,
Les membres de la Commission Locale de l'Eau,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut-être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A MONTPELLIER, le 22 OCT. 2009

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Patrice LATRON

ELABORATION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT LEZ – MOSSON - ETANGS PALAVASIENS

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Membres	Représentants
EPCI	
✓ Communauté Agglomération de Montpellier	Jean-Pierre MOURE R. CAIZERGUES Jean-Pierre GRAND A. SIVIEUDE L. LOPEZ
✓ Communauté des Communes Pic Saint Loup	Véronique TEMPIER Jean-Pierre MOLLET
✓ Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Gérard CABELLO
✓ Communauté des Communes Séranne Pic Saint Loup	Elisabeth CAPILLON
Communes	
✓ Palavas les Flots	Guy REVERBEL
✓ Villeneuve les Maguelone	Dominique BOURDIER
✓ Vic la Gardiole	Jean-Pierre DENEU
✓ Valflaunès	Gérard FABRE
✓ Montpellier	Frédéric TSITSONIS Serge FLEURENCE
✓ Prades le Lez	Jean-Marc LUSSERT
✓ Juvignac	Eliane GAUZY-CHABLE
✓ Clapiers	Michel CHASTAING
✓ Courmonterral	Robert MARTY
✓ Saint Clément de Rivière	Freddy ISAMBERT
✓ les Matelles	Alain BARBE
Conseil Régional	Marie MEUNIER-POLGE Robert NAVARRO
Conseil Général	Cyril MEUNIER Monique PETARD Yvon PRADEILLE Jean-Marcel CASTET Christian BENEZIS
Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la région du Pic Saint Loup	Jacques COLOMBANI
Syndicat du Bassin du Lez	Louis POUGET Alain GUILBOT
Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (S.I.E.L.)	Alain BONAFOUX

Document(s) annexé(s)

à l'arrêté n° : 2009-I-2774

en date du :

22 OCT 2009

B / Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Membres	Nombre de Représentants
Prud'homie des patrons pêcheurs de Palavas les Flots	Philippe THIMOTHEE
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Paul PRADY
Fédération des chasseurs de l'Hérault	Bernard GANIGENC
Chambre Agriculture de l'Hérault	Marie LEVAUX
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier	Bruno MAZARS
Union des associations d'irrigation et d'assainissement de Lattes	Marc ANDRE
Association palavasienne pour la Diversification des activités Economiques et la Protection de l'environnement (A.D.E.P.)	Mika FANTON
Union fédérale des consommateurs U.F.C. QUE CHOISIR	M GARCIA
Union locale Consommation, Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V) de Montpellier et ses environs	Simone BASCOUL
Société de la protection de la nature (S.P.N.) Comité de l'Hérault	Bernard MOURGUES
Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN L-R)	Daniel CREPIN
Association « Les écologistes de l'Euzière »	Jean-Paul SALASSE
Collectif d'associations Mosson-Coulazou	Cathy VIGNON
Section régionale conchylicole Méditerranée	Claude MARTY

Document(s) annexé(s)
à l'arrêté n°: 2009-I-2774
en date du: 22 06 2009

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Membres
M. le Préfet ou son représentant le Chef de la MISE
M. le Préfet Coordonnateur de bassin ou son représentant Mme la Directrice Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon
M. le Directeur Interdépartemental des Affaires Maritimes du Gard et de l'Hérault, ou son représentant
M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse, ou son représentant
M. le Délégué Régional de l'ONEMA, ou son représentant
M. le Délégué du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant

Document(s) annexé(s)

à l'arrêté n° : 2009-I-2774

en date du : 22 OCT. 2009